

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1258

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence